

## Première levée de fonds pour le service Mes Volontés

Communiqué de presse

Lundi 31 janvier 2022

La société Volontis, éditrice du service Mes Volontés, annonce **une augmentation de capital de 200 000 euros**. Cette levée de fonds a été réalisée auprès d'investisseurs privés, notamment des entrepreneurs du monde de la e-santé, de l'assurance et du web. Autofinancé depuis son lancement il y a 18 mois, le service a su prouver sa viabilité et son potentiel en conquérant déjà plus de 1500 abonnés.

Fondé en 2020 par Clément Egger (Président) et Aurélie Drouvin (Directrice générale), **Mes Volontés a pour mission de stocker des informations personnelles et de les transmettre aux personnes désignées par l'utilisateur en cas de décès, de maladie dégénérative ou d'incapacité.**

Mes Volontés est né d'un constat simple : en cas d'accident grave ou de décès, les proches de la victime ont les plus grandes difficultés pour accéder rapidement aux informations nécessaires pour prendre les bonnes décisions, entamer les démarches indispensables ou encore faciliter la succession. En gérant le séquestre et la délivrance de ces informations (dernières volontés, codes d'accès, inventaire des biens, des actifs financiers, informations professionnelles) Mes Volontés sécurise ses utilisateurs et leurs proches.

- **Sécurité et confidentialité**

Toutes les données stockées sur Mes Volontés sont chiffrées et ne sont délivrées qu'après une vérification de l'état de l'utilisateur auprès de sa personne de confiance (copie d'un acte de décès ou d'un certificat médical). Les données sont ensuite transmises directement aux personnes indiquées.

- **« Choisir qui reçoit quoi »**

Contrairement à un document regroupant l'ensemble des informations sur un coffre-fort numérique ou un drive, Mes Volontés permet une granularité très fine dans la transmission des données.

- **La sécurisation des professionnels et de leur activité comme priorité**

Cette levée de fonds intervient à un moment stratégique pour Mes Volontés. En amplifiant la logique du partenariat déjà noué avec l'Ordre des Experts-comptables et la Compagnie des Commissaires aux

comptes IdF, la société souhaite **accélérer son développement en direction des chefs d'entreprise et des indépendants** via des partenaires prescripteurs.

*« Le service doit centraliser les données essentielles pour protéger le chef d'entreprise et sa société et ainsi devenir la véritable brique numérique du plan de continuité d'activité.»* selon Aurélie Drouvin.

Contact presse :